SHOM 300 ans d'hydrographie

Avis aux navigateurs

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 INFORMATIONS
- 1.1 Avis spéciaux
- 1.2 Avis préliminaires et temporaires

CHAPITRE 2 CORRECTIONS
- 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe
- 2.1 Cartes
- 2.2 Instructions Nautiques
- 2.3 Livres des Feux
- 2.4 Radiosignaux
- 2.5 Autres ouvrages

CHAPITRE 3 MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS
- 3.1 Cartes
- 3.2 Instructions nautiques
- 3.3 Livres des feux
- 3.4 Radiosignaux
- 3.5 Autres ouvrages

TABLES RECAPITULATIVES

© 2020 Shom - FRANCE - Tous droits réservés - Les copies des avis aux navigateurs sont autorisées mais ne peuvent être vendues.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

Les navigateurs sont invités :

À consulter le Guide du Navigateur, volume 1 (documentation et information nautiques, édition 2012), et en particulier le chapitre 8 relatif à l'information nautique.

À se conformer aux prescriptions fournies dans ce chapitre au paragraphe 8.4 pour transmettre des renseignements, notamment ceux ayant un caractère d'urgence (dangers, anomalies dans la signalisation, ...).

Avertissement concernant la conservation des GAN

Les règles de conservation des groupes d'avis aux navigateurs sont précisées au règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (article 221-V/27).

Pour l'ingénieur général de l'armement (hydrographe)
Laurent KERLÉGUER
directeur général du Shom
L'ingénieur en chef de l'armement (hydrographe) Jean-Claude LE GAC
directeur des opérations, de la production et des services

GLOSSAIRE

Français	English
Principaux mots courants utilisés dans le GAN	Principal key Words used in NTM
Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
À toucher le point a) ci-dessous	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessous au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure...	Extend 100 m contour NE to enclose ...
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

CHAPITRE 1

INFORMATIONS

Section 1.2 Avis préliminaires et temporaires

21 12-T-02. MAROC (Côte Ouest). Port de Dakhla. — Tirant d'eau. (Avis 53/DHOC/2021)

Le tirant d'eau admissible au port de Dakhla est provisoirement limité à 6,5 m.

Il est conseillé de contacter les autorités portuaires pour obtenir de plus amples informations.

Voir carte 7883

Voir Instructions Nautiques C4

21 12-T-06. FRANCE (Côte Ouest). Mer Celtique. — Balisage. Instruments de mesures. (Shom)

Référence: Avis 21 08-T-05. Remplacé.

1. Des instruments de mesure, balisés par des bouées de marque spéciale lumineuse Fl(5)Y.20s 4M équipées AIS, ont été mouillés aux positions :

Désignation	Position	MMSI
BOOTS 1 SHOM	47 44,064 N — 005 52,479 W	992271328
BOOTS 2 SHOM	47 21,360 N — 006 13,620 W	992271336

2. Une ligne instrumentée (hydrophones), mouillée par 550m de fond et remontant jusqu'à 15m de la surface, a été mouillée à la position :

Désignation	Position
MAMBO 5G	47 35,443 N — 007 22,281 W

3. Des cages antirion, sur lest de béton posé sur le fond, ont été mouillées aux positions :

Désignation	Position
ROEC Grande- Vasière	47 14,522 N — 004 22,572 W
ROEC Gino	48 17,179 N — 005 39,795 W

(WGS84)

Voir cartes 7066, 7067, 7076, 7211

21 12-T-07. ITALIE (Côte NW). Port de Genova. — Danger. (Genova 21 05 18(T))

En raison des dommages subis par le brise-lames protégeant l'aéroport de Genova (Diga dell' Aeroporto - Diga Cornigliano) entre les positions 44 24,760 N — 8 49,374 E et 44 24,365 N — 8 51,382 E, il est conseillé de naviguer avec prudence dans la zone.

Voir carte 7506

21 12-T-08. ITALIE (Côte Sud). Port de Taranto. — Zone interdite. (Genova 21 05 24(T))

Référence: Avis 19 34-T-05. Remplacé.

La zone située dans Mar Piccollo et délimitée par les points suivants (WGS 84) est interdite d'accès jusqu'au 30 septembre 2021 :

40 29,045 N - 17 13,770 E
40 29,035 N - 17 13,838 E
40 29,057 N - 17 13,845 E
40 29,062 N - 17 13,814 E
40 29,050 N - 17 13,811 E
40 29,055 N - 17 13,771 E

Il est demandé de naviguer avec prudence à proximité de la zone.

Voir carte 7036

21 12-T-09. CROATIE (Côte Ouest). Kaštel Stari. — Feu. (Split 21 02 12(T))

Le feu Fl(2)G.4s4M en 43 32,95 N —16 20,70 E (WGS 84) est temporairement supprimé.

Voir cartes 7695, 7696

21 12-P-10. ALGÉRIE. Port de Skikda. — Balisage. (Bordj-El-Bahri 01 05 21)

Dans le cadre des travaux d'extension de la grande jetée du large du port de Skikda, la bouée latérale tribord Fl.G.4s marquant l'extrémité de cette jetée a été déplacée en 36 53,79 N — 6 57,21 E (WGS 84).

Il est recommandé de contacter les autorités portuaires pour obtenir de plus amples informations.

Voir cartes 3061, 5787

21 12-T-11. MAROC (Côte Ouest). Port de Tan-Tan. — Tirant d'eau. (Avis 48/DHOC/2021)

Le tirant d'eau admissible au port de Tan-Tan est provisoirement réduit de 5,4 m à 4,8 m.

Il est conseillé de contacter les autorités portuaires pour obtenir de plus amples informations.

Voir carte 7712

Voir Instructions Nautiques C4

21 12-P-12. MAROC (Côte Ouest). Abords NW de la Pointe de Bou Irden. — Balisage. Ferme marine. (Avis 55/DHOC/2021)

Une ferme marine et son balisage, constitué de 4 bouées de marque spéciale Fl.Y.5s2M, sont en cours d'installation aux abords NW de la Pointe de Bou Irden entre les positions suivantes (WGS 84) :
30 34,155 N — 9 45,678 W
30 33,969 N — 9 45,450 W
30 33,653 N — 9 45,794 W
30 33,839 N — 9 46,022 W

Il est conseillé de naviguer avec prudence dans la zone.

Voir cartes 6178, 6227

21 12-P-13. MAURITANIE. Baie du Lévrier et baie de Cansado. — Chenalage. Travaux de dragage. (SNIM, courriels de M. Moussa Dabo du 23/10/2019 et du 16/03/2021)

Référence: Avis 19 47-P-05. Remplacé.

1. Des travaux d'approfondissement et d'élargissement du chenal d'accès au port minéralier de Cansado sont en cours jusqu'à fin novembre 2021.

2. Le chenal extérieur, le chenal intérieur jusqu'au chenal de l'arrière-port ainsi que le bassin d'évitage du port de Cansado sont concernés par ces travaux.

3. Les dragues travaillent de part et d'autre d'une ligne joignant les points suivants :
20 49,37 N — 17 01,74 W
20 45,70 N — 17 02,44 W
20 43,27 N — 17 01,57 W
20 39,62 N — 17 04,29 W
20 38,65 N — 17 07,52 W

4. Le remblai est déposé dans deux zones de clapage délimitées par les points suivants :
Zone de clapage n°1 (au SE du Cap Blanc) :
20 42,87 N — 16 59,33 W
20 41,52 N — 16 59,31 W
20 41,54 N — 16 57,58 W
20 42,89 N — 16 57,60 W

Zone de clapage n°2 (au Sud du Cap Blanc) :
20 38,53 N — 17 03,83 W
20 37,17 N — 17 03,81 W
20 37,17 N — 17 02,39 W
20 38,54 N — 17 02,39 W

5. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence dans cette zone et de se renseigner auprès des autorités locales pour de plus amples informations.

6. Les cartes seront mises à jour ultérieurement.

Voir cartes 5480, 5915, 7386, 7833

21 12-T-15. MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Entre le Banc du Gros Îlet et le Fond Blanc de l'Îlet à Ramiers. — Épave. (Fort-de-France, avurnav local 21-1012)

1. Une embarcation de 8 m est signalée coulée à la position (WGS84) 14 33,81 N — 61 04,60 W.

2. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Voir carte 6892

AVIS PRÉLIMINAIRES ET TEMPORAIRES ANNULÉS OU REMPLACÉS

19 23-T-03	7326	CROATIE (Côte Ouest)
19 34-T-05	7036	ITALIE (Côte Sud)
19 47-P-05	5480, 5915, 7386, 7833	MAURITANIE
20 15-T-22	7511	CROATIE (Côte Ouest)
20 47-P-10	7290	ITALIE (Côte NW)
20 48-T-07	6174	GAMBIE
21 05-P-11	7643, 7644	NOUVELLE-CALÉDONIE (Côte SW)
21 06-T-10	7696	CROATIE (Côte Ouest)
21 08-T-05	7066, 7067, 7076, 7211	FRANCE (Côte Ouest)

CHAPITRE 2

CORRECTIONS

Section 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe

2.0.1 Cartes

ABREVIATIONS

G : annexe graphique

R : avis rectificatif

2.0.1.1 Cartes classées par ordre numérique

Cartes françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
4235	127	12 144	6757 (INT 301)	164	12 124	7127 (INT 1755)	22	12 37	7643 (INT 6900)	17	12 222
4239	26	12 144	6911	10	12 96	7290 (INT 3362)	9 G	12 102	7644 (INT 6899)	18	12 222
4315	11	12 144	6929	15 G	12 96	7331 (INT 306)	34	12 124	7752 (INT 1810)	17	12 71
6015	43	12 277	7016 (INT 302)	73	12 124	7389 (INT 1954)	20	12 166	7779	21	12 112
6174	75	12 166	7081 (INT 300)	139	12 124	7429 (INT 1929)	3 G	12 162			
6670 (INT 602)	4	12 210	7126	23 G	12 39	7565	4	12 162			

Cartes internationales françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
INT 300	139	12 124	INT 306	34	12 124	INT 1810	17	12 71	INT 3362	9 G	12 102
INT 301	164	12 124	INT 602	4	12 210	INT 1929	3 G	12 162	INT 6899	18	12 222
INT 302	73	12 124	INT 1755	22	12 37	INT 1954	20	12 166	INT 6900	17	12 222

2.0.2 Instructions nautiques

Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions
C4	21	§_1.3.3.1			§_5.3.5.2			§_2.3.11.6			
		§_7.6.6.6							L7	18	§_8.2.4.2
		§_9.1.1.4	D21	17	§_2	D31	20	§_7.1.4.1			§_8.2.4.3
		§_9.1.1.5			§_2.4.3.4						
						D32	20	§_3.4.4.5	L9	12	§_3.3.1.1.1
C5	21	§_5.3.3	D23	20	§_2.3.11.3			§_3.4.4.6			

2.0.3 Livres des feux

Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux
LA	01880		64560		26270		76170		29041
	02020		65810		42610				48430
	02600		68480		46790	LC	12300		48500
	04530		70200		46910		20300		
	04540				49240		20670	LD	09700
	20030	LB	13710		73210		21050		09720
	30930		15590		73845		21060		
	42150		20050		75180		29040		

2.0.4 Ouvrages de radiosignaux

N°91 : Radionavigation maritime. Variante numérique.
N°922 : Stations Radio Maritimes. Volume 2 - Amériques - Antarctique - Asie (Est) - Australasie.
N°932 : Radiocommunications portuaires volume 2 : Mer Méditerranée - Océans Indien, Pacifique et Austral.
N°962 : Renseignements sur la Sécurité Maritime. Volume 2 - Amériques - Océanie - Asie (Est).

2.0.5 Autres ouvrages

Néant

★ **21 12 37. FRANCE. (Côte Nord). Abords Ouest de l'Île de Bréhat. — Roche.** (Shom).
– **Carte**

7127 (22) **INT 1755**	Porter	(2 3)	48 51,066 N	003 01,124 W

★ **21 12 39. FRANCE. (Côte Nord). Le Jaudy. — Épave. Mouillage.** (P&B Lézardrieux et CECLANT).
– **Carte**

7126 (23)	Porter	annexe graphique F.142	48 50,000 N	003 12,000 W

21 12 71. PORTUGAL. Approches de Porto. — Épave. (Lisboa, 230/20).
– **Carte**

7752 (17) **INT 1810**	Porter	93 *Wk*	41 01,5 N	009 01,6 W

★ **21 12 96. FRANCE. Corse (Côte Est). Porto-Vecchio. — Épave.** (Shom).
– **Cartes**

6911 (10)	Porter		41 35,216 N	009 17,836 E
6929 (15)	Porter	annexe graphique F.145	41 35,00 N	009 15,00 E

21 12 102. ITALIE. (Côte NW). Port de Genova. — Bathymétrie. (Genova, 20-23-02).
– **Carte**

7290 (9) **INT 3362**	Porter	annexe graphique F.140	44 24,000 N	008 52,000 E
		annexe graphique F.141	44 25,230 N	008 57,000 E

21 12 112. ITALIE. (Côte Sud). Abords de Pozallo. — Épave. Obstruction. (Genova, 21-03-19).
– **Cartes**

6606 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*

7779 (21)	Porter		36 36,83 N	015 00,04 E
		Obstn	36 41,02 N	014 57,79 E
		Obstn	36 42,00 N	014 56,72 E
		Obstn	36 41,46 N	014 56,72 E
		Sonde : *48* entourée d'une courbe	36 32,81 N	015 01,78 E
		47 *Obstn*	(a) 36 44,41 N	015 17,73 E
	Rayer	50	voisine de (a)	

21 12 124. CROATIE. (Côte Ouest). Parages SSE de Otok Lastovo. — Bathymétrie. (Split, 20-10-16).
– **Cartes**

3976	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*			
6757 (164) **INT 301**	Rayer	Sonde : *188* et la courbe l'entourant	42 22 N	017 00 E
7016 (73) **INT 302**	Rayer	Sonde : *188* et la courbe l'entourant	42 24 N	017 03 E
7081 (139) **INT 300**	Rayer	Sonde : *188* (hors position) et la courbe l'entourant	42 24 N	017 04 E
7326 **INT 3412**	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*			
7331 (34) **INT 306**	Rayer	Sonde : *188* et les pointillés l'entourant	42 18,4 N	017 02,6 E

21 12 144. TUNISIE. (Côte Est). Abords SE de Maharès. — Épave. (Bizerte, 20-315).
– **Cartes**

4235 (127)	Porter		34 26,71 N	010 35,96 E
4239 (26)	Porter		34 26,70 N	010 35,97 E
4315 (11)	Porter		34 26,8 N	010 36,0 E

21 12 162. ESPAGNE. Islas Canarias. Isla de Tenerife. Abords de Puerto de Santa Cruz. — Balisage. Obstruction. Port. (Cádiz, 20-51-405. et Shom).
– **Cartes**

7429 (3) **INT 1929**	Porter	annexe graphique F.143	28 30,000 N	016 11,000 W
7565 (4)	Porter	0_2 *Obstn*	28 30,06 N	016 11,38 W
	Rayer	0_5 *Obstn*	28 29,99 N	016 11,31 W

21 12 166. GAMBIE. Approche de Banjul. — Balisage. Feu. (Gambia Ports Authority et Taunton, 5325-20).
– **Cartes**

6174 (75)	Rayer	"2" RB *F.2é(15s)*	13 31,70 N	016 49,09 W
7389 (20) **INT 1954**	Rayer	*No2* RW *Fl(2)15s*	13 32,2 N	016 49,1 W

21 12 210. AUSTRALIE. Queensland. — Bathymétrie. (Taunton, 20-5734).
– **Carte**

6670 (4) **INT 602**	Porter	Sonde : 13_7 entourée d'une courbe	21 35 S	152 39 E
	Remplacer	Sonde : *24* par 13_6	21 15 S	152 40 E

21 12 222. NOUVELLE-CALÉDONIE. (Côte SW). Accès au port de Nouméa. Petite rade. — Bathymétrie. (Port de Nouméa).
– **Cartes**

7643 (17) **INT 6900**	Porter	Sonde : *2* entourée d'une courbe	(a)	22 16,599 S	166 26,041 E
	Rayer	Sonde : 2_7		voisine de (a)	
7644 (18) **INT 6899**	Porter	Sonde : *2* entourée d'une courbe	(a)	22 16,60 S	166 26,04 E
	Rayer	Sonde : 2_7		voisine de (a)	

21 12 277. CANADA. Newfoundland and Labrador. — Obstruction. (Taunton, 20-6145).
– **Cartes**

5417 Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*

6015 (43)	Rayer	*Bouée immergée*	57 15 N	060 00 W
		Bouée immergée	55 14 N	054 11 W
		Bouée immergée	53 01 N	053 28 W

— Instructions C4

§ 1.3.3.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le long des côtes décrites dans le présent ouvrage, la marée est de type semi-diurne. Dans l'ensemble de la zone, l'amplitude des marées est relativement modérée ; le marnage moyen de vive-eau est partout inférieur à 3 m. Les uniques exceptions sont la Guinée et la Guinée-Bissau, où le marnage atteint 4 à 5 m.

2112

§ 1.3.3.1. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 PRÉDICTION DE LA MARÉE. — L'*Annuaire des marées, Tome 2 : Ports d'outre-mer*, indique les éléments nécessaires pour prédire la marée dans la majorité des ports de la côte Ouest africaine entre le Maroc et le Congo. Le mode d'emploi des tables est exposé dans l'en-tête de l'ouvrage.

2112

Shom

§ 7.6.6.6. *13, modifier l'alinéa :*

Le tableau 7.6.6.6. a été modifié.

2112

Avis 48/DHOC/2021

§ 9.1.1.4. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Dakar (§ 9.2.3.) et Kamsar (§ 9.7.4.) sont des ports principaux. À Dakar, le marnage moyen est de 1,3 m en vive-eau et de 0,6 m en morte-eau. À Kamsar, ces valeurs sont respectivement de 4,4 m et de 2,5 m. La pointe Malouine et Port Victoria, situés respectivement à 2 M et à 12 M en amont, sont des ports secondaires qui lui sont rattachés.

2112

§ 9.1.1.4. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Rufisque, Popenguine, Mbour et les entrées de la rivière Saloum et de la rivière Casamance sont des ports secondaires rattachés à Dakar ; l'entrée de Rio Nuñez est rattachée à Kamsar, de même que le port fluvial de Victoria.

2112

§ 9.1.1.4. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 Dans l'embouchure de la rivière Casamance, les heures de marée sont en retard d'environ 35 minutes en vive-eau et de 40 minutes en morte-eau par rapport à celles de Dakar ; dans l'embouchure de Rio Geba, ce retard est d'environ 1 heure. Pour les ports rattachés à Dakar et à Kamsar, le marnage varie considérablement : consulter L'*Annuaire des marées, Tome 2 : Ports d'outre-mer*. Dans les rivières la vitesse de propagation de l'onde de marée est très variable, de même que la valeur du marnage.

2112

§ 9.1.1.4. *37, remplacer l'alinéa par :*

37 À Popenguine, les pleines mers sont en avance de 20 minutes sur celles de Dakar ; à Mbour, les pleines mers sont en retard de 5 minutes et les basses mers de 35 minutes. Dans ces trois ports, les hauteurs des marées sont approximativement égales.

2112

§ 9.1.1.4. *43, remplacer l'alinéa par :*

43 À l'entrée de la rivière Saloum le niveau moyen est à 0,87 m. Le marnage moyen de vive-eau est de 1 m et le marnage maximal observé a été de 1,7 m. La vitesse de progression de l'onde de marée dans la rivière est très variable.

2112

§ 9.1.1.5. *43, remplacer l'alinéa par :*

43 Ils se manifestent également au voisinage de l'embouchure de la **rivière Casamance** :

- à la **pointe de Diogué**, le marnage moyen est de 1,4 m en vive-eau et de 0,7 m en morte-eau ; l'onde de marée met environ 3 heures 15 minutes pour remonter jusqu'à Ziguinchor. La marée se fait sentir jusqu'à la **pointe Pedras**, à 60 M en amont de l'embouchure ;
- dans l'entrée de la rivière, le flux du courant entrant provient de la passe du Nord. Le courant sortant s'écoule par la passe du Sud (§ 9.5.2.) ;
- devant la pointe de Diogué sur la rive droite, le courant entrant dure depuis + 0240 BM jusqu'à + 0240 PM ; il porte vers l'ENE à une vitesse de 0,5 à 1,5 nœud. L'étale de courant entrant est de courte durée. Le courant sortant dure depuis + 0240 PM jusqu'à + 0220 BM ; il porte vers l'WSW à une vitesse de 0,75 à 2,7 nœuds ;
- devant Karabane, sur la rive gauche, le courant montant porte vers l'ESE à une vitesse de 0,6 à 1,5 nœud ; le courant descendant porte vers l'Ouest à une vitesse de 0,6 à 1,9 nœud.

2112

Shom

— Instructions C5

§ 5.3.3. *37, supprimer l'alinéa.*

2112

§ 5.3.5.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Cette zone, connue sous le nom de **Mouillage de Souellaba**, est le mouillage d'attente du Port de Douala et la zone d'embarquement du pilote.

2112

Révision NA

— Instructions D21

§ 2. *, remplacement de chapitre :*

Le chapitre 2. a été mis à jour (illustrations).

2112

Shom, révision

§ 2.4.3.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 – Pilotage assuré par la station de pilotage Port-Vendres / Port-la-Nouvelle ;

- zone de pilotage obligatoire : entre les parallèles 42° 58,75' Nord et 43° 03,40' Nord et jusqu'au méridien 3° 10' Est (environ 4,5 M au large) ;
- navires concernés : navires de LHT supérieure à 45 m ;
- demande de pilote : 24 heures avant l'HPA ;
- points d'embarquement du pilote : pour les navires de longueur inférieure à 145 m, le pilote embarque sur l'alignement des feux de musoir à 1 M du feu vert (position 43° 00,45′ N — 3° 06,22' E), et pour les navires de plus de 145 m, sur cet alignement à 2,4 M, en limite Est de la voie d'accès (position 43° 00,00′ N — 3° 08,10' E) ;
- zones de mouillage d'attente : voir § 2.4.3.5.

2112

DDTM/DML des Pyrénées-Orientales

— Instructions D23

§ 2.3.11.3. *55, remplacer l'alinéa par :*

55 ZONES INTERDITES AU MOUILLAGE (*arrêté 37/2021 du 12 mars 2021 du préfet maritime de la Méditerranée*). — Le mouillage est interdit dans les zones suivantes, portées sur la carte :

- a) en baie d'Ajaccio, un secteur circulaire de 350 m de rayon centré sur l'extrémité SE de la jetée des Capucins (41° 55,332' N — 8° 44,552' E) et limité à l'Ouest par la limite administrative du port ;

- b) à l'Est de la pointe d'Aspretto, dans une zone circulaire de 250 m de rayon centrée sur le coffre du poste d'accostage du gazoduc (41° 55,532' N — 8° 46,095' E), limitée à l'Est par le méridien 8° 46,19' E ;

- c) à proximité du coffre « Richelieu » (41° 55,738' N — 8° 44,905' E).

2112

§ 2.3.11.6. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 BASE MILITAIRE D'ASPRETTO (*arrêté 37/2021 du 12 mars 2021 du préfet maritime de la Méditerranée*). — Une zone interdite est créée aux abords de la pointe d'Aspretto en dehors des limites administratives du port militaire d'Aspretto. Cette zone est délimitée par le trait de côte et une ligne joignant les points A : 41° 55,558′ N — 008° 45,496′ E ; B : 41° 55,561′ N — 008° 45,347′ E ; C : 41° 55,327′ N — 008° 45,530′ E ; D : 41° 55,093′ N — 008° 45,711′ E ; E : 41° 55,121′ N — 008° 46,064′ E ; F : 41° 55,335′ N — 008° 46,056′ E et G : 41° 55,551′ N — 008° 46,048′ E. Cette zone, balisée, est interdite à la plongée sous-marine ainsi qu'à la navigation et au mouillage des navires et des engins immatriculés. L'interdiction de navigation et de mouillage ne s'applique pas aux navires des pêcheurs de la prud'homie d'Ajaccio bénéficiant, dans les conditions fixées par le commandant de la marine en Corse, d'une dérogation accordée par le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud.

2112

§ 2.3.11.6. *49, remplacer l'alinéa par :*

49 Le terminal gazier de Tahiti est situé à 0,3 M au NE de la pointe d'Aspretto, son approche est réglementée (§ 2.3.11.3.).

2112

Préfecture maritime de la Méditerranée, arrêté 37/2021 du 12 mars 2021

— Instructions D31

§ 7.1.4.1. *19, ajouter un alinéa :*

19 En raison des risques d'éboulement, il est interdit de naviguer à des distances variant de 50 à 150 m de certaines portions de côtes rocheuses. C'est notamment le cas aux abords de Torre Sant'Elia (§ 7.2.3.), entre Torre San Giovanni et Torre Sevo (§ 7.6.2.2.) et aux abords de **Punta Cagaragas** à 4,6 M au NE de Isola de Sa Tonnara (§ 7.7.1.).

2112

Portolano P3. Genova 21 05 21

— Instructions D32

§ 3.4.4.5. *67, remplacer l'alinéa par :*

67 De plus, il est interdit de s'approcher à moins de 100 m des navires de commerce et à moins de 200 m des navires de guerre au mouillage, et à moins de 300 m de toutes les installations et zones militaires suivantes :

- Capo Santa Croce ;
- Torre Avolos ;
- Porticciolo di Terravecchia ;
- Banchina Tullio Marcon (Banchina Torpediniere) ;
- Banchina Reparto Lavori ;
- Banchina Pantano Daniele et les docks flottants avoisinants ;
- L'appontement pour sous-marins et les autres appontements voisins de Punta Cugno ;
- Pontile Marina Militare.

2112

Genova 21 05 07

§ 3.4.4.6. *13, modifier l'alinéa :*

Le tableau 3.4.4.6.B. a été modifié.

2112

Genova 21 05 07

— Instructions L7

§ 8.2.4.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 À environ 1 M à l'WNW de la Pointe Sher Mahamat, la **Pointe Agaraf** (11° 47,05′ N — 42° 52,26′ E) marque la limite Ouest de la baie ; des rochers sont situés sur le haut-fond devant cette pointe. À 0,1 M au SE de la Pointe Agaraf, une roche est couverte de moins de 2 m d'eau. À environ 0,15 M au SE de la pointe, un haut-fond détaché découvre de 0,5 m d'eau.

2112

§ 8.2.4.3. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 *Par vent d'Est, les navires d'une longueur maximale de 115 m peuvent mouiller par profondeur de 35 m à 0,2 M de la côte, sur l'alignement (020°) de la tour de la Résidence par la mosquée du Cadi.*

2112

§ 8.2.4.3. *25, supprimer l'alinéa.*

2112

Révision NA

— Instructions L9

§ 3.3.1.1.1. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 MARÉE. — La marée est de type semi-diurne. Le marnage moyen est de 2,85 m en vive-eau et de 1,25 m en morte-eau.

2112

§ 3.3.1.1.1. *37, remplacer l'alinéa par :*

37 Les heures de la marée sont en avance d'environ 10 minutes sur celles de Dzaoudzi qui est un port principal de l'*Annuaire des marées, Tome 2 – Ports d'outre-mer*. Les corrections à apporter aux hauteurs d'eau de Dzaoudzi sont approximativement les suivantes :

- PMVE = – 0,2 m ;
- BMVE = + 0,15 m ;
- PMME = – 0,1 m ;
- BMME = 0,0 m.

2112

Shom

Livre des Feux LA

ANGLETERRE (CÔTE SUD) - DES ÎLES SCILLY À NEEDLES CHANNEL

PLYMOUTH SOUND ET ABORDS

PASSE DE L'OUEST

01880 *A.0117*	Withyhedge	50 20,7N 004 07,4W	Dir.WRG	13	W.13 R.5 G.5	Colonne, ▽ W bande verticale orange	**F.G**060°-065°(5°), **Al.WG**065°-069°(4°), **F.W**069°-071°(2°), **Al.WR**071°-075°(4°), **F.R**075°-080°(5°) F.R sur mâts radio à 650 m à l'Est et 750 m à l'ENE
	Feu auxiliaire		Fl(2)Bu.5s	…	10		[**0.5** ; 1 ; **0.5** ; 3] **Vis** 120°-160°(40°)
	Feu de secours		Q.Y	…	…		Indique une panne de courant

21 12

PASSE DE L'EST

02020 *A.0117*	Withyhedge	50 20,7N 004 07,4W	Dir.WRG	13	W.13 R.5 G.5	Colonne, ▽ W bande verticale orange	**F.G**060°-065°(5°), **Al.WG**065°-069°(4°), **F.W**069°-071°(2°), **Al.WR**071°-075°(4°), **F.R**075°-080°(5°) F.R sur mâts radio à 650 m à l'Est et 750 m à l'ENE
	Feu auxiliaire		Fl(2)Bu.5s	…	10		[**0.5** ; 1 ; **0.5** ; 3] **Vis** 120°-160°(40°)
	Feu de secours		Q.Y	…	…		Indique une panne de courant

21 12

DE START POINT À NEEDLES CHANNEL

TORQUAY HARBOUR

02600 *A.0252*	Princess Pier - Extrémité	50 27,5N 003 31,7W	Q.R	9	6	Colonne métallique 7

21 12

ANGLETERRE (CÔTE SUD) - DE NEEDLES CHANNEL À SELSEY BILL

APPROCHES EST DE SOUTHAMPTON

SOLENT EST

04530	*«Nab End»*	50 42,6N 000 59,5W	Q.R	…	…	
			Whis			

21 12

04540	*Dean Tail*	50 43,0N 000 59,2W	Q.G	…	…	

21 12

ANGLETERRE (CÔTE EST) — THAMES ESTUARY

ACCÈS SUD - CHENAUX PRINCIPAUX

20030 *A.1956*	Long Sand Bank - Mât météo	51 35,6N 001 23,1E	Mo(U)W.15s	12	10	Pylône jaune	
			Aero.F.R	84	…		Obstruction
			Horn(U).30s				

21 12

FRANCE (CÔTE NORD) — DE BARFLEUR AUX CASQUETS

CHERBOURG

PASSE DE L'EST

30930 *A.1471.5*	Jetée des Flamands - Extrémité Est	49 39,3N 001 35,9W	Q.W	9	13	Pylône métallique blanc sur abri blanc 8	**Vis** 179,3°-199,3°(20°)

21 12

FRANCE (CÔTE OUEST) — DE L'ÎLE D'OUESSANT À LA POINTE DE PENMARC'H

DU PHARE DU FOUR À LA POINTE DE SAINT-MATHIEU

CHENAL DU FOUR - PARTIE SUD

42150	*«La Fourmi»*	48 19,0N 004 48,0W	Fl.G.4s	…	3		

21 12

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE LA BIDASSOA À SANTANDER (ESPAGNE)

PUERTO DE BILBAO ET ABORDS

PUERTO DE BILBAO - EL ABRA

64560	*Peña Piloto 1*	43 21,9N 003 02,5W	Fl(2)R.8s	…	3		[**0.5** ; 1 ; **0.5** ; 6] Éteint (2021)

21 12

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE SANTANDER À CABO PEÑAS (ESPAGNE)

DE SANTANDER À GIJÓN

RÍA DE SAN VICENTE DE LA BARQUERA

65810 *D.1576*	Brise-lames Ouest - Extrémité	43 23,7N 004 23,1W	Fl.G.5s	8	7	Tour tronconique blanche verte blanche 6	**G**175°-045°(230°) Éteint (2021)

21 12

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE CABO PEÑAS À CABO ORTEGAL (ESPAGNE)

DE RÍA DE RIBADEO À PUNTA ESTACA DE BARES

RÍA DEL BARQUERO

68480 *D.1684*	Isla Coelleira (Conejera)	43 45,5N 007 37,8W	Fl(4)W.16s	89	7	Tour conique grise 7	[3 (**1** ; 2) ; **1** ; 6] Portée réduite (2021)

21 12

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD-OUEST) — DE PUNTA CANDEEIRA À CABO FINISTERRE (ESPAGNE)

DE CABO PRIOR À CABO FINISTERRE

ISLAS SISARGAS ET ABORDS

70200 *D.1728*	**Au sommet de Isla Sisarga Grande**	43 21,6N 008 50,7W	Fl(3)W.15s	108	**23**	Tour octogonale et maison blanches 11	[2 (**0.2** ; 2.8) ; **0.2** ; 8.8] AIS - MMSI nº 992242125

21 12

Livre des Feux LB

ESPAGNE (CÔTE EST) — DE CABO SALOU AU CAP CERBÈRE

DE PUERTO DE TARRAGONA À PUERTO DE BARCELONA

PUERTO DE AIGUADOLÇ

13710 *E.0396.54*	Digue-abri - Extrémité	41 13,9N 001 49,4E	Fl.G.5s	12	5	Tour vert et blanc 10	[**0.5**]

21 12

DE CABO TOSSA À LA FRONTIÈRE FRANÇAISE

PUERTO DE PALAMÓS

15590 *E.0464*	Digue-abri - Extrémité	41 50,5N 003 07,2E	Fl.G.3s	9	5	Support sphérique 6	[**1**]

21 12

ESPAGNE - ISLAS BALEARES

ISLA DE MALLORCA - DE PUNTA SALINAS À BAHÍA DE ALCUDIA

PORTO COLOM

20050 *E.0310.4*	Punta de sa Batería	39 25,0N 003 16,1E	Fl(4)R.11s	12	3	Colonne rouge, ☐ R 7	[3 (**0.5** ; 1.5) ; **0.5** ; 4.5]

21 12

FRANCE (CÔTE SUD) — DU CAP D'AGDE AU GOLFE DE FOS

GOLFE D'AIGUES-MORTES

PORT-CAMARGUE

26270	*Banc de sable*	43 31,2N 004 06,8E	Q.W	…	4	

21 12

ITALIE - SARDEGNA (CÔTES NORD ET EST)

CÔTE NORD - ARCIPELAGO DI LA MADDALENA

RADA DI LA MADDALENA

42610 *E.0964*	Cala Chiesa - Punta Chiara	41 12,8N 009 24,7E	Fl.R.3s	5	3	Poteau rouge 2	Éteint (2021)

21 12

ITALIE - SARDEGNA (CÔTES SUD ET OUEST)

CÔTE SUD - GOLFO DI CAGLIARI

PORTO DI CAGLIARI - ACCÈS PORTO COMMERCIALE

46790 *E.1057.6*	Entrée chenal port industriel	39 10,4N 009 06,7E	Fl(2+1)G.7s	6	3	à flotteur	[**0.5** ; 0.5 ; **0.5** ; 1 ; **0.5** ; 4] Portée réduite (2021) Fl(2+1)R.7s sur balise latérale bâbord 600 m à l'Ouest

21 12

CAGLIARI - PORTO CANALE (INDUSTRIALE)

46910 *E.1065.62*	Môle Nord - Extrémité	39 11,7N 009 05,8E	Fl(2)G.6s	…	5	Colonne verte	[**1** ; 1 ; **1** ; 3] Éteint (2021)

21 12

CÔTE OUEST - DE CAPO MANNU À PUNTA DELLO SCORNO

RÉSERVE MARINE « CAPO CACCIA »

49240 *E.1124*	**Capo Caccia**	40 33,7N 008 09,8E	Fl.W.5s	186	**24**	Tour et maison blanches 24	[**0.2**] Éteint (2021) AIS - MMSI nº 992471128 Fl(5)Y.20s sur bouée houlographe à 2,8 M au SW
	Feu de secours			…	**18**		

21 12

ALGÉRIE — À L'OUEST D'ALGER (DZÂYER)

PORT DE MERSA BEN M'HIDI

73210 *E.6740*	Jetée principale - Extrémité	35 05,3N 002 11,7W	Fl(2)G.4s	12	9	Tourelle verte	[**0.5** ; 0.5 ; **0.5** ; 2.5] Éteint (2021) Fl(2)R.4s sur extrémité jetée secondaire à 130 m au SW

21 12

ARZEW EL DJEDID (BETHIOUA)

73845 *E.6664.9*	Brise-lames détaché Est Extrémité Est	35 49,0N 000 13,5W	Fl(2)G.8s	10	6	Mât 3	[**1** ; 1.5 ; **1** ; 4.5] Fl(2)G.4s sur bouée latérale tribord à 150 m au SSE Fl(2)R.8s 3 M sur extrémité Est du poste de chargement «GNL3Z» à 350 m au SSW (Eteint 2021)

21 12

ALGÉRIE — À L'EST D'ALGER (DZÂYER)

DE ZEMMOURI EL BAHRI (COURBET-MARINE) À RAS BENGUT

75180 *E.6592*	Port de Ras Djinet - Jetée principale - Extrémité	36 52,4N 003 42,9E	Fl(3)R.12s	…	10		[2 (**1** ; 2) ; **1** ; 5] Fl(3)G.12s sur extrémité jetée secondaire à proximité

21 12

PORT DE SKÎKDA (PHILIPPEVILLE)

76170 *E.6520*	Jetée principale du port méthanier - Extrémité	36 53,6N 006 56,8E	Fl.G.4s	16	10	Tripode blanc haut noir 13	[**1**] Fl.G.4s sur bouée latérale tribord à 690 m au NE marque les travaux d'extension

21 12

Livre des Feux LC

OCÉAN ATLANTIQUE NORD —ÎLES CANARIES (ESPAGNE)

ISLA DE TENERIFE

PUERTO DE GRANADILLA

12300 *D.2829.3*	Centrale thermique de Granadilla - Digue - Extrémité	28 05,1N 016 29,4W	Q(3)W.10s	9	3	Poteau ⬍ 4	[2 (**0.5** ; 0.5) ; **0.5** ; 7.5] Retiré (2021)

21 12

AFRIQUE (CÔTE OUEST) — DE RÂS SPARTEL À CAP TARFAYA

MAROC

SIDI IFNI

20300 *D.2616*	**Feu principal**	29 22,8N 010 10,7W	Fl(3+1)W.30s	57	**25**	Tour carrée ocre et maison 13	[2 (**0.3** ; 3.4) ; 2 (**0.3** ; 11)] F.R sur 4 mâts radio à 2,2 M à l'ENE

21 12

TARFAYA (CAP JUBY)

20670	*«TR»*	27 56,2N 012 57,4W	Fl.W.5s	3	3		Retiré (2021) Atterrissage Le chenal d'accès au port est ensuite marqué par deux paires de bouées latérales lumineuses

21 12

AFRIQUE (CÔTE OUEST) — DE CAP TARFAYA AU CAP VERT

DE LAÂYOUNE À LA PRESQU'ÎLE DU CAP BLANC

DE LAÂYOUNE À DAKHLA

21050 (N)		26 06,7N 014 29,7W	Fl.R.10s	…	3		Marque un haut-fond

21 12

21060	*«BO 1»*	26 06,8N 014 29,7W	Fl.G.6s	6	3		Disparu (2021)

21 12

AFRIQUE (CÔTE OUEST) — DE CAPE PALMAS À CAPE FORMOSO

CÔTE D'IVOIRE

CANAL DE VRIDI

Alignement 316,4°

29040 (N)	**- antérieur - «FA 1»**	05 15,8N 004 01,0W	Oc.R.4s	16	**18**	Pylône rouge et blanc	
							21 12
29041 (N)	**- postérieur - «FA 3»** 395 m de l'antérieur	05 15,9N 004 01,1W	Oc(2).6s	28	**18**	Pylône rouge et blanc	
							21 12

OCÉAN PACIFIQUE — NOUVELLE-CALÉDONIE

CÔTE OUEST

NOUMÉA ET SES ABORDS

48430			SUPPRIMÉ				
							21 12
48500			SUPPRIMÉ				
							21 12

Livre des Feux LD

PETITES ANTILLES — GUADELOUPE — DOMINICA — MARTINIQUE

MARTINIQUE (FR)

HAVRE DU ROBERT

09700	*«R 1»*	14 41,0N 060 52,5W	Fl.R.2,5s	4	3		[**0.5**] Éteint (2021)
							21 12
09720	*«R 2»*	14 40,6N 060 52,6W	Fl.G.2,5s	4	3		[**0.5**] Éteint (2021)
							21 12

Section 2.4. Corrections aux ouvrages de Radiosignaux

2.4.1. — Radionavigation maritime (91)

2.2. — Listes des stations DGPS

Supprimer le chapitre **Alaska (États-Unis)**.

2112

Supprimer le chapitre **États-Unis — Côtes de l'Atlantique**.

2112

Supprimer le chapitre **États-Unis — Côtes du Pacifique**.

2112

Supprimer le chapitre **États-Unis — Golfe du Mexique**.

2112

Supprimer le chapitre **États-Unis — Grands Lacs**.

2112

Supprimer le chapitre **Porto Rico (États-Unis)**.

2112

5.3. — Listes des stations AIS

Tableau **Chine**, *ajouter les lignes suivantes* :

Qinzhou Gang	R	Bouée « n° 70 »	994131822	21° 42,4' N	108° 35,3' E
Qinzhou Gang 71A	V		994136844	21° 42,8' N	108° 35,3' E

2112

Tableau **États-Unis — Côtes de l'Atlantique**, *ajouter les lignes suivantes* :

Delaware	R	Feu « D »	993672393	38° 27,3' N	74° 41,8' W
Five Fathom Bank	R	Feu « F »	993672390	38° 46,8' N	74° 34,5' W

2112

Tableau **États-Unis — Côtes du Golfe du Mexique**, *ajouter les lignes suivantes* :

Calcasieu Channel D	R	Feu antérieur	993682018	30° 05,7' N	93° 19,5' W

2112

Tableau **Grande-Bretagne & Îles Anglo-Normandes**, *ajouter les lignes suivantes* :

Rough Gasfield	R	Plate-forme « 47/3B »	992351313	53° 50,0' N	0° 26,4' E
Rough Gasfield	R	Plate-forme « 47/8A »	992356061	53° 49,5' N	0° 28,2' E
York Gasfield	R	Plate-forme « 47/3A »	992356062	53° 53,1' N	0° 25,9' E

2112

2.4.2. — Stations Radio Maritimes – Amériques - Océanie - Asie (Est) (922)

Chapitre **4.35. États-Unis (Îles Vierges américaines)**, *ajouter le tableau suivant* :

Comptes rendus de pollution – Îles Vierges américaines

Coordonnées

National Response Center (NRC)

TF	+1787	289 20 41
	+1800	424 88 02
Fax	+1787	729 67 06
Mél		ssjcc@uscg.mil

Procédure

Tout incident de pollution doit être immédiatement rapporté au NRC par téléphone au +1800 424 88 02.

Le centre interrogera le navire sur la localisation, la quantité de la pollution ainsi que sur la source (qui peut rester anonyme).

Ce centre est responsable de l'ensemble des ports de l'Île de Porto Rico et des ports des Îles Vierges américaines.

2112

Chapitre **4.42. Indonésie (Irian Jaya)**, *ajouter le tableau suivant* :

Avis médicaux – Indonésie

Généralités

Des demandes de consultations médicales peuvent être demandées par radiotélégramme.

Dans les cas très urgents, on peut utiliser le signal d'urgence « XXX » pour assurer la priorité sur toutes autres communications à l'exception des appels relatifs au « mayday ».

Ce service est entièrement gratuit.

Radiocommunications

via la station radio de Jayapura (Irian Jaya) (tableau 92.14.ID.).

Radiotéléphonie	VHF / MF / HF
Radiotéléphonie ASN	VHF / MF / HF
Radiotélex	MF / HF

Procédure

Les radiotélégrammes de demande de consultation médicale doivent être signés du commandant du navire et contenir les informations suivantes :

- description de l'armoire à pharmacie du bord ;
- sexe et âge du patient ;
- historique de la maladie ;

- en cas d'accident, décrire la cause ;
- respiration, pouls et température ;
- plaintes du patient et symptômes.

Langues de consultation

Indonésien - Anglais

2112

Chapitre **4.68. Porto Rico**, *remplacer le tableau* **San Juan Coast Guard**, *par le tableau suivant* :

San Juan Coast Guard

illustration 50.PR. 18° 27' N — 66° 06' W

Coordonnées

TF	+1	78 72 89 20 41 (urgences)	78 77 29 68 00
Fax	+1	78 77 29 67 06	
Mél		SSJCC@uscg.mil	
MMSI		003669992	
Note		Station acceptant les demandes d'avis médicaux.	

Radiocommunications

Radiotéléphonie	Émission	Réception	Veille
VHF	16 - 22A		H 24
Note	Le système national de détresse des Coast Guard américains (Rescue 21) assure une veille permanente par secteur sur Can. 70 et Can. 16 (jusqu'à 20 milles). Contact initial sur Can. 16, puis passage sur Can. 22A. Les navires non équipés Can. 22A peuvent utiliser le Can. 12.		
MF	2182	2182	H 24
Radiotéléphonie ASN			
VHF	Can. 70		H 24

2112

Chapitre **4.68. Porto Rico**, *ajouter le tableau suivant* :

Avis médicaux – Porto Rico

Généralités

Des demandes de consultations médicales peuvent être demandées au centre USCG de San Juan de Porto Rico.

Coordonnées

Web

https://www.dcms.uscg.mil/Our-Organization/Director-of-Operational-Logistics-DOL/Bases/Base-San-Juan/Base-Detachment-Borinquen/Health-Services/

Radiocommunications

Via le centre USCG de San Juan de Porto Rico (tableau 92.01.PR.).

Radiotéléphonie	VHF / MF
Radiotéléphonie ASN	VHF

Procédure

Les demandes de consultation médicale doivent contenir les informations suivantes (fiche MEDICO/MEDEVAC CHECKSHEET) :

informations sur le patient :

- nom, age, sexe et nationalité ;
- type de blessure et emplacement ;
- quand et où la blessure est intervenue ;
- médicaments administrés (type et quantité) ;
- antécédents médicaux.

informations sur les signes vitaux :

- température ;
- ventilation et respiration du patient ;
- pouls ;
- conscience, convulsions, vomissements, dilatation des yeux, paralysie, saignements et autres renseignements cliniques de ce type.

informations en cas d'accident de plongée :

- heure de l'accident ;
- nombre de plongées dans la journée et intervalle entre les plongées ;
- profondeur, durée de la plongée ;
- décompression ou non ;
- mêmes questions que précédentes mais dans les dernières 24 h.

informations sur le navire :

- nom, date et position du navire ;
- prochain HPA du navire ;
- type de radiocommunications ;
- météo sur la zone du navire ;
- evasan du patient par hélicoptère ou navire.

Langue de consultation

Anglais

2112

Chapitre **4.68. Porto Rico**, *ajouter le tableau suivant* :

Comptes rendus de pollution – Porto Rico

Coordonnées

National Response Center (NRC)

TF	+1787	289 20 41
	+1800	424 88 02
Fax	+1787	729 67 06
Mél		ssjcc@uscg.mil

Procédure

Tout incident de pollution doit être immédiatement rapporté au NRC par téléphone au +1800 424 88 02.

Le centre interrogera le navire sur la localisation, la quantité de la pollution ainsi que sur la source (qui peut rester anonyme).

Ce centre est responsable de l'ensemble des ports de l'Île de Porto Rico et des ports des Îles Vierges américaines.

2.4.3. Radiocommunications portuaires – Mer Méditerranée – Océans Indien, Pacifique et Austral (932)

Chapitre **2.6. -** France **(Méditerranée)**, *tableau* **Port-la-Nouvelle – Pilotage**, *chapitre* **Procédure**, *remplacer les lignes* **Embarquement du pilote**, *par les lignes suivantes* :

Embarquement du pilote	Navires < de 145 m : sur l'alignement des feux du musoir à 1 M du feu vert (43° 00,45' N – 003° 06,22' E). Navires > de 145 m : sur l'alignement des feux du musoir à 2,4 M, limite Est de la voie d'accès (43° 00,00' N – 003° 08,10' E).	2112

2.4.4. Renseignements sur la Sécurité Maritime (962)

Chapitre **2.32. Indonésie** :

Une remise à jour générale et des corrections ont été effectuées pour l'ensemble de ce chapitre.

2112

CHAPITRE 3

MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

Section 3.1 Cartes

N°	Format	Titre	Échelle	Chemise	Catalogue Page
		Publication de carte électronique de navigation - ENC			
FR67519A	S57 ed3.1	Mer Rouge - Golfe d'Aden Mouillage de Tadjoura Tadjoura anchorage 11°46,66'N — 042°52,18'E 11°47,26'N — 042°53,28'E Publication 2021	1 : 10 000		104
		Édition			
7466 (7466.CA) (INT 6955)	A0	Carte internationale Archipel de la Société - Îles Sous-le-Vent Bora-Bora Cartouche : A - Passe Teavanui Édition n° 3 - 2021	1 : 20 000 1 : 6 500	152	75
		Retrait			
7466 (7466.CA) (INT 6955)	A0	Édition n° 2 - 2019			
		Préparation			
7508 (7508.CA) (INT 3304)	A0	Carte internationale Côte Ouest de Sardaigne De Capo Caccia à Capo Sant' Elia [Fac-similé carte IT n°911 publiée en 1994 (édition janvier 2020)] Édition n° 3	1 : 250 000		

Section 3.5 Autres ouvrages

N°	Titre	Édition
2112VHC	GAN-T (Version téléchargeable du GAN)	Édition 2021.

Contacts

Shom 13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

Information nautique rapide
Téléphone +33 (0) 2 56 31 24 24
Télécopie +33 (0) 2 56 31 25 84
Courriel gan@shom.fr

Renseignements relatifs à la publication – Téléphone 02 56 31 22 58

Pour faciliter l'accès aux informations qui permettent d'effectuer la mise à jour des documents nautiques édités par le Shom, le **Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN)** est diffusé sur gan.shom.fr.

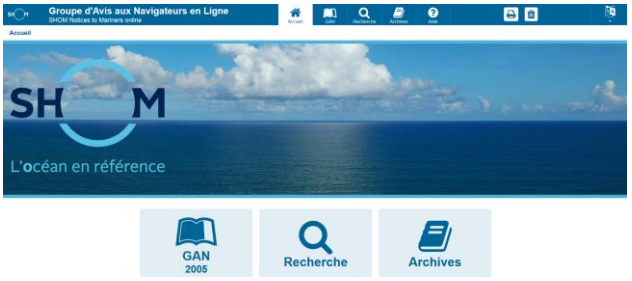

Le respect de l'origine et de l'intégrité des informations transmises est assuré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer).

Des liens permettent une navigation aisée dans un groupe entre les divers types de corrections et dans les archives. Quelques clics permettent ainsi de visualiser toutes les corrections en vigueur (postérieures au 1er janvier 1999) apportées aux cartes et ouvrages, à partir des fonctions de recherche.

Le symbole ★, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci résulte d'une information originale.

Le symbole ▲, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci est la reproduction d'un avis étranger.

Les **annexes graphiques** sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi.

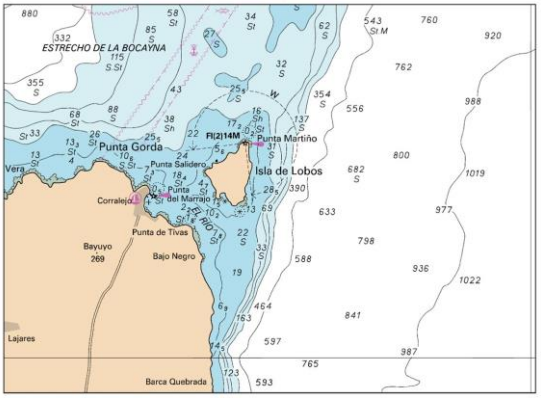

Les **calques de corrections** des cartes françaises, transcriptions graphiques des avis cartes, sont disponibles avec le GAN numérique. Ils permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.

SHOM 300 ans d'hydrographie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES